

VILLE DE CLERMONT

AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée, France D'Amour, directrice générale de la ville de Clermont, que lors de la séance ordinaire du lundi 12 février 2024 à 20 h, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Propriété située au 68 à 72 rue Lapointe, sur le lot 3 257 616 du Cadastre de Québec :**

Réputer conforme l'aire de stationnement de la propriété à usage résidentiel à une distance de 1,5 mètre de bâtiment alors que la distance minimale à respecter est de 3 mètres.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil lors de la séance ordinaire du 12 février 2024.

Donné à Clermont, ce 25^e jour du mois de janvier 2024.



France D'Amour
Directrice générale